

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

THÉOPHANIE.

I.

Dans la primitive Eglise, les deux fêtes de Noël et de l'Épiphanie furent confondues en une seule sous la dénomination grecque de *Théophanie*, manifestation de la divinité. La naissance du divin Messie, sa manifestation, d'abord aux bergers, puis aux sages de l'Orient, sont, en effet, une apparition de Dieu aux hommes sous des traits fragiles et mortels. Nous lisons dans saint Epiphane que le Sauveur naquit le onzième jour du mois de *Tybi* qui, en Egypte, correspondait au sixième jour du mois romain de Janvier. Saint-Jean-Chrysostôme dit que cette fête fut solennisée, dès le commencement, depuis la Thrace jusqu'à Cadix. Il est néanmoins très probable qu'elle est moins ancienne que celle de Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte, en considérant Pâques et la Pentecôte comme fêtes de la nouvelle loi. Le saint docteur pouvait donc parler de son antiquité en ne remontant pas plus haut que l'année 138, époque à laquelle on prétend que le pape saint Téléphore l'institua. Cet ordre de choses se maintint jusqu'au pontificat de Jules Ier; mais ce pape, qui monta sur la chaire de Saint-Pierre en 337, ordonna qu'on fit des recherches sur le jour précis de la naissance du Messie. Cela était facile à Rome où s'étaient conservées des archives de l'empire; et il s'agissait de connaître l'époque du dénombrement ordonné par l'empereur Auguste: il en résulta la certitude que le grand événement de cette naissance avait eu lieu, non le 11 de *Tybi* ou 6 Janvier, mais bien le 25 Décembre. Cette recherche était d'autant plus importante et même nécessaire, que, si, en Occident, la Théophanie était uniformément solennisée le 6 Janvier, les Orientaux n'avaient rien de bien fixe à cet égard. Le plus grand nombre, il est vrai, la célébraient le 6 Janvier; mais d'autres la faisaient en Avril et quelques-uns dans le mois de Mai: en Occident même quelques Eglises suivaient ces aberrations; mais partout le nom de Théophanie était donné à cette solennité. Ce nom paraît même s'être fort longtemps conservé en France, car on le trouve dans le calendrier d'un livre de prières manuscrit du quatorzième siècle, où le jour des Rois est marqué sous le titre de Typhanie, corruption évidente de Théophanie. Bientôt, à l'exemple de l'Eglise latine, les Orientaux reportèrent la Nativité de Notre-Seigneur au 25 Décembre, et la manifestation du Messie aux rois devint l'unique sujet de la fête du 6 Janvier; sous le nom d'Épiphanie, ou même encore sous l'ancien titre de Théophanie.

D'où vient le nom de Noël donné à la première manifestation du Verbe. C'est-à-dire à sa naissance? Les opinions sont partagées: les uns disent qu'il vient d'Emmanuel, *Dieu avec nous*, d'où, par contraction ou retranchement des quatre premières lettres, s'est formé Nuel ou Nouel, selon la prononciation italienne, dégénérée parmi nous en Noël. Selon d'autres, Noël n'est, à son tour, que la contraction de *natalis*. Le midi de la France appelle Noël, *Nadal* ou *Nalal*. La dérivation est évidente. Le nom français pourrait bien en effet n'avoir pas d'autre origine. Enfin on l'a tiré, selon quelques uns, du vieux cri de joie du moyen-âge: *Noë* ou *Noël*; mais ne serait-ce pas prendre l'effet pour la cause?

II.

Noël, considéré comme fête commémorative de la naissance du Messie, le 25 Décembre, remonte, comme nous l'avons dit, au quatrième siècle. Son rang est parmi les solennités du premier ordre, telles que Pâques et la Pentecôte. On sait que jusqu'au concile de Latran, au treizième siècle, les fidèles étaient dans l'obligation de communier en ces trois grandes solennités. Anciennement, tous les jours qui s'écoulaient depuis Noël jusqu'à l'Épiphanie étaient chômés comme le Dimanche. Sa vigile ne le cède point à celles de Pâques et de la Pentecôte, et l'emporte même sur le Dimanche quand elle concourt avec lui. Le jeûne y a toujours été attaché. L'office de Noël présente des particularités qui le distinguent des autres fêtes de son rang. La messe de la veille dont nous venons de parler est toute spéciale et n'est point, comme celles de Pâques et de Pentecôte, la messe de la nuit. Dès le cinquième siècle, et ceci est remarquable, cette messe se disait à l'heure de none, comme aux jours de petit jeûne, et en outre il y en avait trois autres, pour la nuit, l'aurore et le jour de Noël.

Après la messe de la vigile, la solennité commence par les premières vêpres. L'office de matines ou nocturne est chanté quelques heures avant la messe qui est dite immédiatement après, et se célèbre vers le milieu de la nuit. Une ancienne et vénérable tradition place la naissance du Messie dans cet instant. C'est du Verbe fut chair que les pères de l'Eglise enten-

dent ces paroles prophétiques du livre de la Sagesse: *Quim nov in suo cursu medium iter haberet*. . . . "Comme la nuit était au milieu de son cours, votre puissante parole ou Verbe, ô Dieu, descendant des royales demeures du ciel parut au milieu de nous." Après la communion du prêtre et des fidèles, on chante laudes qui commencent d'une manière absolue, sans invocation et n'ont point de capitule ni d'hymne, ce qui est un caractère de haute antiquité, comme nous le disons en son lieu (V. Heures). La post-communion de la messe qui se poursuit, selon le rit ordinaire, est l'oraison de ces laudes. Le XIIIe Ordre romain, qui ne fait que constater l'usage antécédemment admis, dit que lorsque le pape a fini la messe de minuit, à l'autel de la *Crèche*, les chapelains pontificaux chantent devant lui les laudes matutinales, au lieu d'attendre l'aurore comme aux autres jours de l'année. Le même ordre observe qu'au point du jour, le pape va chanter la messe à l'Eglise de Sainte-Anastasie, et que la troisième est célébrée par lui à Sainte-Marie-Majeure où avait été célébrée celle de minuit.

Prosper Lambertini (Benoît XIV), dans son traité des fêtes, dit qu'autrefois, dans les Gaules un même prêtre célébrait deux messes, le jour de Noël; mais que Charlemagne ayant introduit en France le rit romain, l'usage des trois messes s'y établit conformément à la pratique de l'Eglise romaine. Cependant, ce ne furent d'abord que les seuls évêques qui, à l'exemple du Pape, célébraient ainsi trois messes. Mais, peu à peu, les simples prêtres, en vertu de concessions pontificales, finirent par faire d'un simple privilège personnel une coutume générale. Nous ajouterons avec le même auteur que l'usage de dire trois messes successives sans interruption n'est pas fort ancien: tout prêtre qui célébrait trois fois en la fête de Noël, disait une messe à minuit, l'autre à l'aurore et la troisième le jour, après l'heure du tierce. D'après ce que nous avons dit sur l'usage de la cour romaine, on voit pourquoi nous faisons mémoire de Ste.-Anastie, à la messe de l'aurore. Dans l'ancien rit gallican cette commémoration ne se trouve pas.

La messe du jour est la plus solennelle. Dans le rit parisien, elle a une admirable prose, et l'on ne peut comprendre pourquoi l'usage de Rome, réformé par Pie V, n'en a point pour cette auguste solennité, tandis que Pâques et la Pentecôte y ont conservé leurs belles proses. Très anciennement Rome avait pour ce jour celle qui commence par les mots: *Latabundus exultet fidelium chorus*. . . . "que le cœur des fidèles tressaille d'une vive allégresse." Le onzième ordre romain porte que le pape donnait un grand festin le jour de Noël aux prélats de sa maison, et que les chantes de sa chapelle exécutaient pendant ce temps-là la prose du jour, *Latabundus*.

III.

L'Octave de Noël est presque aussi ancienne que la Fête; mais d'où vient que cette octave, quoique de premier ordre, admet d'autres solennités qui ne pourraient avoir lieu pendant les octaves de Pâques et de la Pentecôte? Il est fort aisé de répondre à cette question, quand on se rappelle que dans les premiers siècles, la naissance de Notre-Seigneur, sous le nom de Théophanie, était célébrée le sixième jour de janvier. En ce temps-là, le 26 décembre était consacré à honorer le martyr du saint diacre Etienne; le 27 solennisait l'évangéliste saint Jean, et le 28 les saints Innocens. Lorsque, après la recherche dont nous avons parlé, la Nativité de Notre-Seigneur fut placée au 25 décembre, on jugea convenable de laisser en possession de ces trois jours les trois fêtes que nous avons nommées. La Théophanie du 6 janvier nous en fournit une preuve. L'octave de l'Épiphanie en effet jouit du même privilège que celles de Pâques et de la Pentecôte, et c'est dans celle-ci qu'il faut voir l'octave primitive de la Nativité du Sauveur.

C'est encore à l'Épiphanie qu'est resté attaché le titre de fête cardinale, en souvenir de son union avec Noël. En effet on compte des dimanches après l'Épiphanie, comme on en compte après Pâques et la Pentecôte, tandis que Noël n'en a point. Depuis la distinction des couleurs pour les fêtes, le blanc est assigné à celles de Noël et de l'Épiphanie. Quelques églises ont adopté la couleur jaune ou aurore pour la messe du point du jour, pour une raison de convenance que l'on comprend aisément.

Comme la fête de Noël tombe indistinctement en quelque jour que ce soit de la semaine, si elle arrive un vendredi ou un samedi, l'abstinence n'a pas lieu, *en signe de joie*; *in signum lætitiæ*, disent tous les liturgistes. Chez les Grecs, depuis Noël jusqu'à l'Épiphanie, n'a point lieu l'abstinence du mercredi et du vendredi, qui, dans les autres temps de l'année est régulièrement observée chez eux. En quelques diocèses de France, l'abstinence cesse le samedi depuis Noël jusqu'à la fête de la Purification. Ce privilège est res-

reint à Paris et à quelques églises qui avoisinent, les diocèses du centre et du midi du royaume ne connaissent point cet usage, qui, dans les premiers siècles a été observé, de temps immémorial.

IV.—VARIÉTÉS.

Anciennement, dans le monastère de Fontevrault, le jour de St. Thomas apôtre, après l'office, le chantre annonçait le Noël par un *preconium* pareil à celui de l'Épiphanie pour préconiser le saint jour de Pâques.

La Vigile de Noël a été toujours observée. St.-Césaire la recommande dans sa règle monastique, où il dit qu'il faut veiller depuis la troisième heure de la nuit jusqu'au jour. Lorsque à cause des abus qui se commettaient dans les vigiles des fêtes on les supprima, celle de Noël fut expressément exceptée de la mesure générale. On y représentait autrefois la naissance du Sauveur par des drames où figuraient des personnages qui jouaient le rôle de St.-Joseph, des bergers, etc. Les abus qui en résultaient les firent abolir. Il y a cependant encore en certaines églises la *pastourelle* ou office des pasteurs qui est une espèce de dialogue chanté par les enfans de chœur et les chantres. Dans un grand nombre d'églises de campagne, surtout en Provence et en Languedoc, on chante, pendant la messe de minuit, des cantiques appelés *Noëls*. On figure une crèche dans laquelle est couché un petit enfant. Pourvu que ces usages soient maintenus dans de justes bornes, il en ressort beaucoup d'édification pour les peuples dont la foi est nourrie par ces tableaux, pour ainsi dire, vivans.

On rapporte de quelques empereurs, comme de Charles IV, de Frédéric III et autres qu'étant à Rome, à l'office de la nuit de Noël, ils chantaient la 7e leçon, qui a pour texte les mots de l'Évangile: *Exiit edictum a Cesare Augusto*. Pendant ce temps, ils tenaient à la main leur épée tirée du fourreau et qu'ils brandissaient. Benoît XIV dit qu'aujourd'hui le pape béni, en cette nuit, la couronne et l'épée ducales qu'il fait présenter à un prince, s'il y en a à la cérémonie, ou bien qu'il envoie à quelque personnage éminent.

Après le chant de la prose *Latabundus* dont nous avons parlé et qu'on attribue à Saint-Bernard, chaque chantre venait baiser les pieds du Pape, en recevait une pièce de monnaie et une coupe pleine de vin de la bouche du pontife: *Copiam plenam potionem ex ore suo*.

En plusieurs églises, après l'office de la nuit de Noël et immédiatement avant le *Te Deum*, on chante la généalogie de J.-C. selon St.-Mathieu.

Une bulle d'Innocent III permet à l'évêque de Bethléem de dire le *Gloria in excelsis* à toutes les messes, en mémoire du cantique chanté par les anges, à la naissance de J.-C. dans l'étable de Bethléem. Cet évêque avait comme on sait, son siège dans la chapelle de l'hôpital de Clamecy, diocèse de Nevers.

L'étable de Bethléem était taillée dans un roc auprès duquel était une espèce d'hôtellerie commune pratiquée de la même manière dans les faubourgs de la ville de Bethléem. Cette hôtellerie pleine de voyageurs ne put recevoir Joseph et Marie qui furent forcés de se réfugier dans cette étable. C'est là que les pasteurs vinrent adorer l'homme-Dieu. Une tradition fort respectable dit qu'ils étaient au nombre de trois, et cela semble prouvé par une église bâtie à mille pas de Bethléem sous le nom des Trois-Pasteurs. Quant au bœuf et à l'âne dont on croit que le souffle réchauffait le divin enfant dans cette étable, Benoît XIV, de l'ouvrage duquel nous avons extrait ces curieux détails, ne considère pas leur présence dans ce lieu comme un fait improbable, et il cite plusieurs auteurs graves à l'appui de cette croyance, dont l'Évangile d'ailleurs ne fait pas la moindre mention. Les bornes de cet ouvrage ne nous permettant pas de plus longs détails, on peut consulter le traité des fêtes de ce savant et immortel pontife.

(Extrait de l'ouvrage inédit, intitulé: *Rational liturgique en forme de dictionnaire*, ou recherches historiques sur les sacrements, les fêtes, la hiérarchie, les édifices, etc.)

CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR,

L'église de Terrebonne a offert aujourd'hui à la foule pieuse accourue dans son encinte un de ces spectacles pompeux dont la religion aime à favoriser ses enfans. Je veux parler de la célébration solennelle de la première messe de M. Leclère. Ce jeune prêtre, consacré la veille à Montréal, inspirait, par son air modeste et recueilli, de ces sentimens pieux qui élèvent l'âme et font aimer la religion et son sacerdoce. Parmi la sainte assemblée se trouvaient sa famille, où les vertus chrétiennes paraissent héréditaires, et de nombreux amis qui saluaient de leurs vœux les plus ardens son entrée dans la carrière pénible mais glorieuse de l'apostolat. Qu'il fut attendrissant le moment où la voix du nouvel apôtre entonna le *Veni Creator*, cette hymne touchante de l'espérance du chrétien aux pieds du Dieu puissant et bon! A ce chant solennel, à la vue de cette pompe et de ces ornemens sacrés, de ce jeune prêtre humblement prosterné devant l'autel, où il va offrir son premier sacrifice, on se sentait saisi d'une indicible émotion; on croyait voir le ciel s'ouvrir à la puissance de la prière, entendre une voix qui disait: Marche et espère, car je suis avec toi. Ce fut au milieu de ces sentimens de pieuse confiance que commença et s'accomplit le saint sacrifice.

Un excellent chœur de musique rehaussa l'éclat de la cérémonie. Mais ce qui couronna dignement cette belle fête ce fut l'excellent sermon de M. O'Brien, l'ami d'enfance, le compagnon dans le Seigneur, comme il le dit lui-même, de M. Leclère. Il parla de la dignité du sacerdoce chrétien et de ses bienfaits dans l'ordre social. Châteaubriand dit de la Croix, qu'elle est le monument de la civilisation; le prédicateur le dit du sacerdoce. Et ces deux paroles sont également vraies et profondes. Sans jamais cesser d'être à la hauteur de son sujet, M. O'Brien en développa éloquemment toutes les richesses, et remplit tous les cœurs de respect, d'amour et de reconnaissance pour le bienfait divin du sacerdoce, la continuation et le complément du bienfait de la rédemption du monde. Il finit par une allocution touchante au jeune prêtre qu'il pressa de monter à l'autel afin d'offrir son sacrifice au Très-Haut pour le bon peuple qui le bénit, etc. Le *Te Deum*, ce chant sublime de la reconnaissance, termina la pieuse fête.

C'est ainsi que nous avons passé de délicieux instans dans notre modeste église de campagne, que rendait si belle l'auguste cérémonie; c'est ainsi que nous avons éprouvé de douces et pieuses émotions qui remplissent l'âme d'une affection sainte pour la religion, ses dogmes, son culte et ses ministres.

Terrebonne, 16 décembre 1842.

UN PAROISSIEN.

BULLETIN.

Nous continuons à donner aujourd'hui des extraits des journaux d'Europe qui n'ont pu trouver place dans notre dernier numéro.

À ce propos, nous prévenons nos lecteurs, que ne pouvant insérer dans notre journal une foule de nouvelles ou d'articles étrangers, aussitôt que semblerait l'exiger leur importance, vu le cadre étroit d'une feuille semi-hebdomadaire et le grand nombre de journaux qui nous arrivent à la fois, nous sommes souvent forcés de faillir à l'opportunité d'une nouvelle ou d'un article, dont nous ne voulons cependant pas priver le public. Nous espérons que nos lecteurs comprendront ces embarras, et qu'ils nous accorderont toute la latitude et toute l'indulgence nécessaires en ces occurrences.

La santé du Gouverneur était, aux dernières dates, dans un état désespérant. S'il en était tenu encore, nous serions de l'avis qu'exprime un correspondant de l'*Aurora*, qu'on publiât un bulletin de la santé de Son Excellence et du traitement qu'on lui fait subir. Il n'est pas impossible qu'on puisse aviser ses médecins, tout hommes de science que nous les supposons, et d'ailleurs l'intérêt que prendrait le public à ces nouvelles qui l'intéressent à un si haut degré, serait un motif suffisant à cette détermination.

L'*Aurora* de mardi contient un article politico-religieux pour lequel nous la remercions. Elle refute victorieusement les misérables attaques des ennemis de notre origine, de nos constitutions et de notre religion, et établit avec toute l'évidence de la vérité les titres à l'estime, au respect, à la reconnaissance que possèdent notre nationalité, notre origine, notre clergé et notre religion. Il est très-désirable que la presse de ce pays s'unisse de plus en plus dans l'accord de justes et généreux sentimens, et prenne hautement la défense du catholicisme, la base la plus solide des gouvernemens et des vertus sociales, et que l'on ne peut séparer, en ce moment surtout, de la cause nationale.

Le *Canadien* du 19 décembre rend compte d'une assemblée tenue la veille à la chapelle de St. Roch, sous la présidence de M. le Curé, pour aviser aux moyens de soulager les pauvres. On y résolut de faire un appel à la bienfaisance, dont on chargea un comité de douze membres. Cette démarche est des plus louables et des plus opportunes dans cette saison où se révèlent aux yeux tant de souffrances et de misères. Elle sera un nouveau démenti donné aux accusations du *Herald* de laisser mourir de faim nos pauvres. Les gens du *Herald* savent aussi bien que nous (et cette pensée est un supplice pour leur fanatisme), que nous avons le monopole de la charité, du dévouement de toutes les œuvres saintes qui n'ont leur récompense que dans les bénédictions des âmes bien-nées et dans les trésors de l'éternité.

Dans le même No. le *Canadien* annonce le prospectus d'un nouveau journal, qui doit être édité le mois prochain par le Maj. Richardson: il accompagne cette annonce réflexions pleines de raisons et d'appropriés, et qui serviront d'excellent commentaire, mais non de passe-port, au nouveau journal *loric*. Celui-ci vient avec toute la brusquerie et l'audace d'un soldat déclarer la guerre à l'administration actuelle, et commence, comme le philistin, à jeter l'insulte avant de combattre. Cette allure militaire peut avoir sa place quelque part, peut-être,

mais ce n'est pas là. Dans tous les cas, nous attendons le vieux soldat à l'œuvre, et nous redoutons plus son sabre que sa plume.

Un journal anglais de cette ville annonce que M. Q. Adams a fait au congrès américain la motion de rappeler l'ordonnance qui défend d'agiter dans son enceinte la question de l'abolition de l'esclavage. La motion a passé à une faible majorité. Delà à l'abolition, et par conséquence nécessaire à la séparation du Nord et du Sud de l'Union, il n'y a pas loin. Car l'esclavage est une question de vie ou de mort pour les Etats du Sud. Ceci est un commencement de victoire pour l'Angleterre.

La nouvelle qu'avaient répétée plusieurs journaux de la cession par le Mexique, de la Californie aux Etats-Unis est démentie, et se trouve complètement fautive, au dire des journaux américains.

On annonce qu'il vient d'arriver des bords de l'Océan pacifique à Washington, un exprès assurant qu'une escadre anglaise avait été aperçue dans ces parages. On ignorait quelle était sa destination ; et on craignait que la solution du litige, dont la rivière Columbia est l'objet, ne devint plus embarrassante que jamais.

Un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 23 juillet, rend obligatoire pour tout l'univers, quant au bréviaire et à l'office, la fête de Saint Louis de Gonzague, sous le rite de *double mineur*. Ce décret est motivé sur l'éminente sainteté de ce saint angélique et sur les instances qui en ont été faites. Cependant ce décret ne devient obligatoire pour les différens diocèses qu'après sa publication canonique pour les Ordinaires.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ITALIE.

—Le *Moniteur* donne les détails suivans sur l'état de l'instruction primaire en Italie :

« Les écoles populaires paraissent s'être maintenues pendant tout le moyen âge, du moins dans les principales villes. Mais elles avaient un caractère municipal ; elles n'étaient pas destinées aux pauvres ; elles n'étaient pas des établissemens de bienfaisance. Telles étaient, par exemple, les écoles régionales de Rome, ainsi appelées de ce qu'il en existait une dans chaque quartier ou région. Les historiens les rattachent aux anciennes écoles instituées par le sénat romain.

« Les établissemens qui sont enfin ouverts aux pauvres des écoles publiques sont dus à la charité religieuse. Ici encore Rome a donné le premier exemple. Il date du pontificat de Clément VIII, vers la fin du seizième siècle. Joseph Calasanzio, qui fut canonisé plus tard, et qui se recommanda à la reconnaissance de la postérité par sa science autant que par sa vertu, fonda la première école publique gratuite dans le Transtevere, qu'il choisit comme le quartier de Rome où le besoin d'instruction se faisait le plus vivement sentir. Son établissement prospéra tellement qu'il s'en éleva plusieurs autres sous sa direction. Elles prirent le nom d'écoles charitables. Joseph Calasanzio aux exercices religieux, qui forment encore aujourd'hui le premier degré de l'instruction primaire, joignait la fourniture gratuite de tous les objets matériels nécessaires, et les livres. Il s'appliquait surtout à élever les enfans sous l'empire d'une sage et paternelle discipline ; aujourd'hui encore les instituteurs de la congrégation qu'il fonda continuent d'accompagner eux-mêmes les enfans au moment où ils quittent l'école jusqu'au domicile de leurs parens.

« De Rome, l'institution des écoles charitables se répandit bientôt dans toute l'Italie : mais elles ne s'étaient occupées que de l'éducation des garçons pauvres. En 1655 s'ouvrit à Rome la première école gratuite pour les filles pauvres, sur le plan des écoles charitables : ce fut par ordre du pape Alexandre VII. Elles furent appelées écoles pontificales. Afin d'engager les familles indigentes à y envoyer leurs filles, on accordait à ces enfans des distributions gratuites de pain, et de petites dons à la fin de leur éducation. Quelques années après, d'autres écoles pour les filles furent fondées à Rome, à Viterbe et Montefiascone.

« A côté de ces institutions se trouvait celle fondée à Rome, en 1537, par sainte Angèle Merici, et la congrégation des dames Ursulines, dans le but d'instruire gratuitement les pauvres petites filles, et celle établie dans la même ville par la congrégation de la Doctrine chrétienne. Mais la première réservait exclusivement l'enseignement de l'écriture à celles des élèves qui se proposaient d'embrasser la vie monastique, et n'apprenait aux autres que le catéchisme, la lecture et le travail des mains ; la seconde avait pour objet essentiel l'enseignement religieux, bien qu'elle donnât l'instruction élémentaire gratuitement offerte, et qu'elle y eût joint deux degrés supérieurs d'enseignement, l'un pour les élémens de la grammaire latine, l'autre pour la littérature.

« Rome n'a point oublié qu'elle donna, il y a trois siècles, l'exemple des améliorations. Elle compte 372 écoles primaires, dirigées par 452 maîtres, et peuplées de plus de 14,000 élèves. Depuis vingt ans, le nombre des écoles régionales de cette capitale s'est accru d'un tiers : il en existe en ce moment 55. Des écoles paroissiales ont été ouvertes ; cinq ou six institutions

nouvelles ayant le même but ont été érigées ou introduites. Il y a, en outre, un certain nombre d'écoles primaires appelées *abusives*, parce qu'elles se sont formées sans autorisation, et qui comptent au moins 20 instituteurs et 300 élèves. Ce développement a particulièrement été provoqué et opéré par le pape Léon XII.

« Le grand-duché de Toscane, si riche en établissemens d'enseignement supérieur, n'a pas moins fait pour l'éducation populaire. Ses 247 communes renferment 230 écoles primaires. Florence seule en compte 9, dont 6 organisées d'après de nouvelles méthodes. On évalue que les deux tiers des enfans en âge de fréquenter les écoles y reçoivent l'instruction.

« Le royaume lombardo-vénitien est, sous ce rapport, dans une situation plus florissante encore. Les progrès y ont été plus rapides, surtout depuis qu'en 1822 le gouvernement y a introduit la loi de l'empire autrichien, qui fait aux familles un devoir de la fréquentation des écoles par les enfans. La progression a été telle, pendant les dix premières années de l'application de cette loi, que le chiffre de la population des écoles qui, en 1822 s'élevait à 107,768 élèves, s'est élevé, en 1832, à 166,787. Si maintenant on ajoute à ce chiffre qui renferme plusieurs pensions particulières, ceux qui sont entretenus aux frais de personnes bienfaisantes, dans un certain nombre d'écoles particulières de grandes villes, ceux qui reçoivent l'instruction dans les écoles primaires ouvertes pour les orphelins et les enfans trouvés, dans les hospices qui leur sont destinés, ceux qui la reçoivent dans les 36 écoles de charité, si, enfin, on porte en ligne de compte la population des huit écoles primaires que Milan a ouvertes ou qu'elle se dispose à ouvrir à plus de 1,000 élèves, et celle des institutions nouvelles dont Venise, Bergame, Crémone, Vicence et Vérone s'enrichissent, nous trouvons que, dans le royaume lombardo-vénitien, près de 200,000 enfans en bas âge participent à la première éducation dans les écoles publiques. C'est environ un enfant sur dix habitans. Le gouvernement, pour atteindre un résultat plus efficace, ne s'est pas borné à des injonctions. Il s'est chargé des deux tiers de la dépense, c'est-à-dire, de 26,000,000 liv. d'Autriche, l'autre tiers, 1,300,000 liv., restant à la charge des communes.

« A Turin, l'éducation des enfans pauvres est confiée aux disciples de Saint-Joseph Calasanzio, à ceux de Saint-Vincent de Paul et aux Sœurs de Saint-Joseph. A côté de ces institutions, cette ville renferme un établissement qui lui est propre et qui serait digne d'être imité ; nous voulons dire l'Œuvre royale de la mendicité instruite. Cette œuvre décerne des encouragemens et des récompenses aux enfans qui suivent les écoles. Après leur sortie de l'école, elle les dirige vers les professions qui leur conviennent le mieux : elle les recommande aux artisans les plus accrédités : elle leur accorde des vêtemens et une petite pension pour les aider à subsister ; enfin, elle ne les abandonne qu'autant qu'elle les voit parvenus à une situation indépendante et menant une vie estimable. C'est un véritable patronage pour l'une des époques de la vie où il est le plus salutaire.

ROME.

—La sacrée congrégation des rites vient de publier le décret suivant :

URBI ET ORBI.

« Saint Louis de Gonzague, cet angélique jeune homme qui fut si cher à Dieu, sur la terre, par sa fidélité, depuis qu'il est entré en possession de la félicité et de la gloire des saints, a laissé un souvenir de bénédiction parmi les hommes ; son culte s'est tellement répandu que des nations même très éloignées, le vénérent à l'envi, et invoquent sa puissante protection. En peu de jours, ce jeune saint remplit une longue carrière, et reçut de Dieu, distributeur des dons célestes, parmi tant d'autres grâces, la faveur spéciale d'allier à une admirable innocence une austérité non moins admirable, afin qu'il pût au moins être un modèle de pénitence pour ceux qui n'auront pas imité sa pureté. On ne pouvait plus former qu'un seul désir : c'était que l'office et la messe en son honneur, depuis longtemps approuvés, devinssent de précepte pour tous ceux qui sont tenus aux heures canonicales dans tout l'univers. Or, il est arrivé, non sans un très sage conseil de la miséricorde de Dieu, que cette grâce fût sollicitée, avec un zèle plus ardent, dans ce siècle surtout où la malice abonde, la charité se refroidit, et où l'on a souvent à regretter, avec la perte de l'innocence, les fruits si rares d'une pénitence véritable. Occupés de ces pensées, les EE. et RR. cardinaux qui composent la cour pontificale, aussi bien que plusieurs de NN. SS. les évêques, et des généraux des ordres religieux, ont jugé que, pour arrêter le déluge des maux qui nous menacent, il serait très avantageux d'exercer tous les jours de plus en plus la vénération et la piété des fidèles envers ce saint ; et, en conséquence, adressant leurs très humbles prières à N. T. S. P. le pape Grégoire XVI, ils lui ont instamment demandé qu'il daignât, par un décret général, étendre l'office et la messe en l'honneur de saint Louis de Gonzague au clergé tant séculier que régulier répandu dans l'univers, et aux religieuses, de quelque ordre que ce soit, obligées aux heures canonicales. N. S. P., accueillant avec bonté ces instantes prières, plein, comme il est, du désir d'exciter la piété envers nos célestes protecteurs, et brûlant de zèle pour procurer le salut des âmes, a répondu par ces mots, écrits de sa propre main : « Nous accédons à cette demande. » Ainsi, pour se conformer aux intentions de S. S., Il est ordonné, par ce décret général de la congrégation des saints rites, qu'à l'avenir le clergé séculier et régulier répandu dans l'univers, y compris les religieuses, récitera d'obligation l'office et la messe de saint Louis de Gonzague, sous le rit double-mineur, le onzième jour des calendes de juillet (21 juin), ou, s'il y a empêchement, au premier jour libre, suivant la concession faite au clergé de Rome et d'un grand

nombre de diocèses, en se conformant toutefois aux rubriques. Nonobstant tout ce qui pourrait être contraire au présent décret.

Le 23 juillet 1842.

† C. M., évêque de Porto, cardinal *PEDICINI*,
vicaire-chancelier de la sainte Eglise romaine,
préfet de la sacrée congrégation des rituels.

— Nous devons indiquer quels ont été les sujets traités dans les discours lus à l'Académie de la Religion catholique.

Le 14 juillet, M. Paul Mazio a traité *De l'Origine, des progrès et de l'état actuel de la critique biblique en Allemagne.*

Le 21 juillet, le P. Tizzani a lu un discours sur le *Magnétisme animal.*

Le 28 juillet, Mgr. de Luca a développé cette proposition, que la condition économique des peuples ne peut s'améliorer sans le secours des doctrines et des institutions de l'Eglise catholique; il a montré l'impiété et l'infirmité des doctrines et des institutions contraires, émanées des socialistes modernes, Saint-Simon, Charles Fourier et Robert Owen.

Le 18 août, M. l'abbé Louis Marchetti, recteur du collège Ghislérien, a traité des *Sociétés bibliques et de leur objet*. Il a parlé d'abord de la Société biblique établie à Londres par les protestans au commencement de ce siècle, et de laquelle dépendent d'autres Sociétés partielles établies dans divers pays. Le but de cette Société était d'imprimer la sainte Bible dans tous les idiomes vulgaires, pour la vendre à vil prix ou la donner gratuitement, et la répandre ainsi dans toutes les parties du monde, afin d'en faciliter la connaissance et la lecture. Il s'est attaché ensuite à prouver que cette institution, loin d'être inoffensive, et d'avoir pour motif l'amour de la vérité, comme il pourrait le sembler à la première vue, n'est autre chose qu'une espèce de mission destinée à faire des prosélytes à l'anglicanisme, une conspiration nouvelle contre l'Eglise romaine. Le soin que l'on a de reproduire de préférence les versions protestantes, de dépouiller les traductions catholiques des préfaces, commentaires, de retrancher tous les livres deutérocanoniques, du moins ceux de l'Ancien Testament, et de travestir malicieusement certains passages, tout cela, joint aux relations mêmes émanées de divers membres de la Société, a fourni à l'orateur les plus forts témoignages pour faire clairement connaître l'esprit qui anime ces Sociétés bibliques, et mettre à nu leur but pervers caché sous le manteau de l'hypocrisie dont elles ont l'attention de se couvrir. Il a montré encore, combien les souverains Pontifes ont agi sagement en s'empressant de condamner la nouvelle entreprise, et de défendre à tout le monde la lecture de ces Bibles, imprimées par la Société. Les catholiques sensés, n'ont pas eu moins de raison de faire entendre un cri d'indignation et d'horreur à la vue des déplorables outrages infligés au Livre inspiré, par les ennemis du catholicisme. Pour réfuter les vaines déclamations des protestans, M. Marchetti a fait intervenir l'autorité de Benoît XIV, de Pie VI et de Pie VII, qui prouvent que l'Eglise catholique n'a jamais prohibé les versions de la Bible en langue vulgaire, pourvu qu'elles soient approuvées par l'autorité ecclésiastique et rendues conformes à l'original: il n'existe, au sujet de la lecture de ces versions approuvées, aucune loi qui la défende. Il a pris de là occasion d'exhorter avec chaleur les catholiques à étudier sans relâche le saint Livre, mais selon l'esprit de l'Eglise et avec cette sage méthode que saint Jérôme traçait à Lætius, pour la diriger dans l'éducation de sa fille.

FRANCE.

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* du 9 novembre :

« On a annoncé dernièrement qu'une ordonnance du 12 septembre de cette année avait autorisé la publication du décret ayant pour objet de faire constater la validité de la procédure commencée pour la canonisation du vénérable Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, fondateur de la congrégation des frères des écoles chrétiennes. Les restes du P. de La Salle se trouvant déposés en notre ville, dans la chapelle de l'école des frères, nous pensons qu'on lira avec intérêt les détails suivans, relatifs à cette affaire :

« La procédure commença en 1835. Encouragés par les plus illustres évêques de France, les frères ayant entrepris de poursuivre la canonisation de leur pieux fondateur, adressèrent une supplique à MM. les archevêques de Paris, de Rouen et de Reims, lieux où le P. de La Salle avait plus particulièrement exercé son zèle, pour obtenir qu'un procès informatif eût lieu dans leurs villes archiépiscopales, sur la réputation de sainteté du vénérable prêtre. En conséquence, plusieurs hommes honorables qui avaient vécu avec des contemporains de M. de La Salle, d'autres qui avaient formé leurs convictions par la tradition orale, par l'histoire et par des documents puisés dans les archives publiques, furent entendus comme témoins; tous attestèrent unanimement les vertus du zélé fondateur de l'institut des frères des écoles chrétiennes.

« Ce premier procès envoyé à Rome eut tout le succès qu'on pouvait désirer. Le Souverain Pontife en confirma la validité, autorisa l'introduction de la cause, par un décret du 8 juillet 1840, où le Saint-Père donna au pieux de La Salle le titre de *vénérable*, et ordonna de nouvelles procédures dans les mêmes diocèses, pour constater la sainteté de la vie et l'héroïcité des vertus de ce digne ecclésiastique.

« Ce dernier procès vient d'être terminé à Rouen. Les dépositions détaillées d'un grand nombre de témoins ont établi que le fondateur des Frères a pratiqué les vertus chrétiennes et sacerdotales à un degré héroïque, et l'on a tout lieu d'espérer que le Saint-Siège en portera le même jugement.

« M. Jean-Baptiste de La Salle naquit à Reims le 30 avril 1651, fit ses études à Saint-Sulpice de Paris; il fut fait chanoine de la métropole de Reims et docteur à l'Université de la même ville. En 1681, il habita avec ses dis-

ciples, qu'il ne quitta plus qu'à sa mort, arrivée à Rouen, dans la maison de Saint-Yon, dans le mois d'avril 1701.»

— Deux ordonnances autorisent l'enregistrement, au conseil d'Etat, des statuts des demoiselles de l'Instruction de l'Enfant Jésus, établies au Foy; des Sœurs hospitalières, établies à Dommartin-la-Chaussée «Aleurthe», et de des Sœurs de la Providence, établies à Annonay.

Une troisième ordonnance autorise la fondation, à Belgéard «Mayenne», d'un établissement de deux Sœurs de la Charité.

— M. Tiez, curé de Saint-Sernin, donne les détails suivans sur une guérison extraordinaire, qui vient de manifester, dans cette petite ville, l'efficacité de l'intercession de Marie et la bonté de Dieu :

« Louise-Marie-Elisabeth Rouanet, qui appartient à un père et à une mère très-religieux, fut atteinte, au commencement de février dernier, d'une toux continuelle qui dura trois ou quatre jours avec des mouvemens convulsifs et syncope. A cette toux succédèrent des douleurs très-vives aux extrémités inférieures et sur la colonne vertébrale. Ces douleurs persistèrent environ trois semaines. La contraction des muscles et des nerfs devint très-forte.

« Après avoir employé des moyens convenables, les douleurs se calmèrent; les pieds et les jambes reprirent leur état naturel; mais, depuis cette époque (vers le commencement de mars), la malade a été privée de l'usage de ses jambes, elle n'a pu marcher ni se mettre à genoux sans le secours de béquilles. Cet état a persisté jusqu'au 21 septembre, quoique la malade eût été soumise à tous les moyens curatifs indiqués par dix médecins qui l'ont vue ensemble ou séparément,

« Le 13 septembre, d'après les conseils d'un vénérable prêtre, la petite Rouanet, et ses parens firent un vœu à Notre-Dame-de-Miséricorde, pour demander sa guérison, et promirent de se rendre à la chapelle où est établie cette dévotion à Marie. Le 21 septembre, jour où la neuvaine qu'on avait faite finissait, M. l'abbé Boyer, vicaire de Saint-Sernin, dit pour la malade une messe, à laquelle assistèrent des personnes pieuses qui s'étaient associées à la famille pour cette neuvaine; quinze personnes environ communiaient avec la jeune Rouanet.

« Au moment où cette dernière quittait la sainte table, elle voulut s'asseoir; mais une force invincible la retint et la força à tomber à genoux. C'est dans cette position qu'elle resta près de vingt minutes, et fit son action de grâce. Ensuite elle se leva, se mit à genoux sur une chaise et sortit de l'église sans le secours des béquilles dont elle avait eu besoin pour marcher depuis sept mois.

« Je l'ai vue plusieurs fois depuis; elle est venue au presbytère. Tout le monde a admiré la puissante intercession de Marie. La foi a été ranimée, et elle augmentera parmi ceux qui apprendront la merveille. *Etenim sacramentum regis abscondere bonum est: opera autem Dei revelare et confiteri honorificum est.* Tob. 12, 7.»

ANGLETERRE.

— On assure que le nombre des conversions qui ont eu lieu en Angleterre depuis le 1er. septembre 1841 jusqu'au 1er. septembre 1842 est égal à celui des conversions qui s'étaient opérées dans les dix années antérieures. Quelle consolation, quelle espérance pour la religion catholique, dans ce pays sur-nommé naguère l'île des saints!

— On lit dans le *Kentish Standard* :

« Nous avons vu une lithographie de la nouvelle Eglise de Woolwich. Autant qu'on peut en juger par l'extérieur, cette Eglise promet de devenir un des plus beaux ornemens de la ville. L'accroissement rapide de la population catholique à Woolwich, durant ces dernières années, a été si considérable, que, quoique le service divin soit célébré cinq fois chaque dimanche dans la chapelle actuelle, il n'y a pas assez de place pour la foule qui s'y rend de toutes parts de la ville, et on voit hors des portes de l'église une foule de personnes qui, n'ayant pu trouver place dans l'intérieur, licent au dehors leurs livres de prières avec des marques de respect et de piété que les protestans feraient bien d'imiter.

IRLANDE.

— Les prodigieux travaux de l'apôtre de la tempérance produisent les fruits les plus heureux. Tous les rangs, dit le *Catholic*, toutes les conditions et toutes les professions s'accordent à lui en témoigner leur approbation pour récompense. Les rapports du Midi sont pleins d'éloges et de bénédictions pour le père Mathieu. « Ici, dit la correspondance de Mallow, en cinq jours on fait les affaires qui, auparavant, en demandaient douze, grâce au père Mathieu et à la société de tempérance. » Les assises de Meath, tenues à Kells, qui ordinairement occupaient au moins quatre jours, ont été ouvertes à une heure et ont fini à six heures du soir, le même jour. Celles de Trim ont duré trois heures. A la session tenue à Kells, il a été observé par les magistrats, et particulièrement par M. Nicholson, que *tout le monde devait remercier le père Mathieu de la tranquillité du pays, et que c'était lui qui avait fait les affaires.* M. Buckingham, le célèbre voyageur, a publié une lettre fameuse, dans laquelle il décrit les efforts surhumains du père Mathieu, et les milliers de personnes auxquelles il a administré le gage de tempérance, dans deux ou trois occasions où il l'accompagnait; tandis qu'il était dernièrement en Irlande. Enfin, à la foire de Bruff, il n'y a pas eu une seule dispute, et à peine un seul homme ivre.»

ECOSSE.

— On lit dans le journal *The Examiner*, à propos du voyage de la reine d'Angleterre en Ecosse :

« Le clergé de l'Eglise établie d'Ecosse s'attendait à ce que la reine d'An-

gleterre, qui se trouvait un jour de dimanche à Edinbourg, assisterait au service religieux dans un de leurs temples; mais on ne la vit dans aucun. Cette circonstance accréditait l'opinion qu'elle penche pour le pûsycisme. Le fait est que l'archidiacre Wilberforce, pûsyciste déclaré, est un de ses favoris; et les adeptes de cette secte entretiennent l'espûr que le chef de l'Eglise anglicane se rangera de leur côté. On dit même que l'archidiacre est destiné à être le précepteur du prince de Galles. Voilà donc un ennemi de l'Eglise établie d'autant plus dangereux, qu'il possède l'art de se déguiser pour ne pas exciter le soupçon: il est à cause de cela bien plus à craindre que Pusey et Newman."

PORTUGAL.

—Voici l'opinion d'un journal portugais sur les rapports du gouvernement de Lisbonne avec l'Envoyé du Saint-Siège:

"Ces gens qui nous gouvernent, dit le *Portugal Velho*; ces gens qui faisaient, il y a peu de mois, tant de bruit de leur respect pour le Saint-Siège et de leur envie de mettre un terme aux différends avec la cour de Rome; ces gens qui au temps des élections, criaient si haut que si le nonce apostolique était ici c'était grâce à eux, et qu'ils étaient résolus à réparer les erreurs passées, *aulas crimenes*, les voilà qui déposent maintenant le masque et laissent voir les oreilles du loup à travers la peau de l'agneau. Ne pouvant soutenir leur rôle d'hypocrisie, ils reviennent par leurs faits et leurs écrits, à ce qu'ils étaient (et ce qu'ils ne peuvent cesser d'être). On les verra tels qu'ils étaient dans l'année 1834, lorsque le nonce fut brutalement et indignement expulsé du Portugal; lorsque le tribunal de la nonciature fut aboli, lorsque tous les concordats, et la religion, et le pape, et le nonce, et la cour de Rome, et les ecclésiastiques insultés par la presse, ridiculisés, avilis, exposés à la dérision, à la moquerie, aux persécutions. Les respects étudiés pour le Saint-Siège, ces protestations répétées il y a peu de mois par les journaux et inspirées par ceux mêmes qui avaient commis les anciennes impiétés, ne nous ont pas trompés. On voit bien aujourd'hui que leurs sentimens et leurs dessein sont toujours les mêmes. Ces hommes voulaient une religion, un pape et un nonce à leur goût; et comme ils n'ont pu les obtenir de cette façon, ils retournent à leur ancien système."

Il faut sans doute faire la part des haines politiques dans le langage que l'on vient d'entendre; mais il n'en est pas moins avéré que les beaux semblants de soumission s'évanouissent. Nous garderons cependant une espérance jusqu'au dernier instant. La prudence et le haut esprit de l'Envoyé apostolique sont un dernier gage de réconciliation.

La misère est, en Portugal comme en Espagne, le patrimoine légué au clergé par la révolution. Là, comme en Espagne, des annuités entières, dues aux ministres de l'Eglise, sont englouties dans le déficit du trésor. Mais en Portugal il y a quelque compensation à ces maux: quelques églises rentrent sous l'obéissance légitime par la désignation de nouveaux gouverneurs ecclésiastiques, investis de l'approbation du Saint-Siège. Un de ces gouverneurs, *évêque successeur*, vient de prendre possession de l'église de Coimbra. Le clergé resté fidèle et jusque là poursuivi à cause de sa résistance au schisme, a fait entendre un chant d'action de grâces. Plusieurs diocèses comme l'on sait, ont obtenu le même bienfait de la présence de Mgr. Capaccini. Ce seul résultat suffirait pour faire bénir à jamais la Providence, qui a fait aborder l'internonce aux rives du Tage. *Univers.*

BELGIQUE.

—On écrit du diocèse de Malines:

"Une jeune fille de la commune de Liedekerke, canton d'Assche, vient de recevoir une grande faveur, à la suite d'une neuvaine en l'honneur de l'Immaculée Conception de Marie.

"Cette fille, âgée de 28 ans, et déjà malade depuis de longues années, n'avait pu fréquenter l'église depuis trois ans; et depuis deux ans elle gardait constamment le lit, où elle devait toujours se tenir dans la même position, car le moindre mouvement la faisait tomber dans une défaillance complète. Son état était donc vraiment triste, d'autant plus qu'elle savait que les quatre médecins, par qui elle a été traitée, avaient déclaré ouvertement qu'on ne pouvait la guérir. Son directeur, la trouvant un jour très-affligée et en pleurs, la consola en disant que Dieu est tout-puissant. "Ah! mon père, répondit la malade, oui, Dieu est tout-puissant; mais je suis indigne d'espérer que Dieu fasse un miracle pour me guérir.—Ne désespérez pas," reprit le directeur, en énumérant quelques merveilleuses guérisons obtenues par l'intercession de Marie. "Commençons aujourd'hui une neuvaine en l'honneur de la sainte Vierge, sous le beau titre de l'Immaculée Conception. Voilà sa médaille miraculeuse; et comme votre état ne permet pas une pratique rigoureuse, voici comment nous agirons: 1°. Vous vous confesserez, ainsi que toutes les personnes de la maison, qui s'approcheront aussi de la sainte table le premier et le dernier jour de la neuvaine; 2°. Une charité particulière régnera parmi vous; 3°. Vous récitez souvent l'*Ave Maria* en méditant chaque mot; quelqu'un de la maison récitera tous les jours au pied de votre lit le petit rosaire suivi des litanies en l'honneur de la sainte Vierge: on dira tout cela lentement, afin que vous puissiez le répéter de cœur. Pendant toute la neuvaine, vous unirez votre intention à la mienne dans le saint sacrifice de la messe. Allons, courage: votre guérison est assurée, si vous observez ces pratiques avec humilité, foi, ferveur et persévérance; car Dieu viendra vous éprouver." Le malade, écoutant attentivement ce que son directeur lui disait, prit courage, et y consentit avec joie. On commença la neuvaine le 17 mai. Le 23 elle tomba dans une telle défaillance, que ses sœurs la crurent à l'agonie. Quelques heures après, revenant à elle, elle

s'endormit (elle vivait dans une insomnie complète); puis, s'éveillant de ce profond sommeil, elle s'aperçut qu'elle pouvait faire usage de tous ses membres sans éprouver aucune douleur. Elle se tourna, se leva, et tout étonnée élève la voix (devenue depuis libre et sonore): "Ma sœur! ma sœur!...! approchez, je suis guérie! apportez-mes habits, je me lève, je vais sortir de ce triste lit, je suis guérie..." On accourut. Alors les larmes de joie coulèrent en abondance. Imaginez-vous l'étonnement et la joie de son père, de sa mère, de son frère et de son autre sœur qui la trouvèrent déjà sortie du lit. Cette fille voulait venir à l'église le 26; mais son directeur l'en empêcha et porta chez elle le S. Sacrement de l'autel en action de grâces, comme il était convenu. Le 29 à 7 heures du matin, elle alla à l'église et s'approcha de la sainte table. Toutes les personnes de la commune, stupéfaites, criaient au miracle. Le médecin même, au bruit de cette merveille, s'empressa de s'en convaincre. "Qui vous a guérie? demanda-t-il tout étonné.—Le Tout-Puissant, répondit la jeune fille." En effet, il a dû reconnaître le doigt de Dieu."

A l'appui de ce récit, on transmet les deux attestations suivantes: "Je soussigné, docteur en médecine, déclare que Thérèse Vandroogenbroek, cultivatrice de la commune de Liedekerke, canton d'Assche, atteinte d'une maladie de langueur, regardée par nous comme incurable, a été guérie soudainement (contre toute attente) sans médication, après un traitement assidu de trois ans. J.-J. JANSEENS, M. D."

"Comme témoin oculaire je déclare consciencieusement que tout n'est que la pure vérité.

"Le 13 août 1842.

E. POYENBROEK,

vicaire de et à Liedekerke."

HOLLANDE.

—Une lettre écrite de Grave à l'*Univers*, donne les détails suivans:

"Chez nous, comme en Angleterre, le nombre des églises catholiques nouvellement construites ou en construction s'augmente considérablement. A la fin de l'année j'espère vous donner un détail succinct des consécérations des nouvelles églises, qui ont eu lieu dans le cours de l'an 1842.

"Plusieurs villes du Brabant septentrional ont eu l'avantage d'une mission, que les Pères Rédemptoristes ont prêchée avec un admirable succès. Ils ont en outre dirigé les retraites ecclésiastiques du clergé de la mission hollandaise. Ces Pères jouissent d'une belle réputation chez nous. Mgr. l'évêque d'Hirène, vicaire apostolique du Limbourg, a consacré les différens ordres à vingt-cinq novices dans la maison de leur ordre à Wittem.

"La dévotion au cœur immaculé de Marie commence à s'introduire chez nous; elle a été déjà établie à la Haye, à Delft, etc.

"Chez nous, comme en France, les amis de la liberté de conscience et des droits paternels luttent contre le monopole de l'enseignement, plus détestable encore en Hollande que chez vous, et nous espérons qu'enfin la justice triomphera et les entraves que l'oligarchie protestante a mises à l'enseignement seront à la fin brisées, car sans la liberté de l'enseignement il n'y a plus de bienveillance réciproque possible entre les catholiques et les protestans de ce pays.

"Un nouveau missionnaire, M. Donders, est parti il y a quelques semaines pour Surinam où il va augmenter le nombre des missionnaires, qui ont à leur tête le zèle et charitable préfet apostolique M. Crooff. D'un autre côté, le 19 septembre dernier, cinq religieuses, accompagnées du nouveau missionnaire, le révérend M. Gerritsen, ont fait voile pour la colonie de Curaçao, où M. le préfet apostolique, l'infatigable M. Viervindt, les attend ardemment. Les six Sœurs qui se trouvent déjà dans cette colonie y occupent une vaste maison et se chargent de l'enseignement. Déjà elles ont plus de 150 élèves des familles les plus distinguées de l'île et de différentes religions. Ces saintes filles reçoivent les marques d'une estime générale. L'arrivée des religieuses nouvellement parties portera à onze le nombre des Sœurs, qui pourront faire un bien immense dans cette colonie."

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—Dans son numéro d'hier l'*Aurore* contient un long et remarquable article contre l'orangisme, dont le *Morning Courier* avoue l'existence en cette ville. Nous en publions quelques extraits.

Nous devons à la *sincérité surprise* du *Morning Courier* l'aveu écrit et public de l'existence de *Loges Orangistes* au sein de cette cité, ce dont nous n'avions pas besoin cependant pour nous confirmer dans l'assurance où nous étions que ces audacieux conciliabules, que ces sataniques affiliations n'avaient pas craint de braver la rigueur des lois en dressant la tête au centre de notre Société. Déjà le *Transcript* avait osé publier, en face même de nos autorités, une annonce de convocation de cette association maudite de Dieu et des hommes, qui ne lève qu'anarchie et massacre, de cette sombre conspiratrice réduite à chercher des repaires souterrains pour se liguier contre la foi de Rome, emplit sa coupe de sang catholique et jurer de s'en enivrer..... Nous ne cherchons pas à enflammer les passions ni à allumer une guerre de fanatisme; tout au contraire: c'est parce que nous voulons en étouffer jusqu'aux premières lueurs, jusqu'au premier germe que nous réclamons contre l'existence avouée de ces secrètes Sociétés dans Montréal; et nous le disons sans crainte, le devoir des autorités, après la publication de l'annonce dont nous avons parlé, était de se mettre diligemment en quête des audacieux et de réprimer leurs premiers cris. Comment! l'assassinat est un dogme pour

eux, le renversement de la religion du pays est la fin de leurs plans sanguinaires, et l'on verrait cette horrible embûche tendue sous nos pas avec calme et sang froid. Nous terminerons nos réflexions sur l'institution et les fins de cette infernale congrégation d'égorgeurs importée des rives désolées de l'Irlande, et dont le Grand Chef Provincial est Ogle R. Gowan dont l'Irlande doit se souvenir encore, en rappelant à nos lecteurs que cet individu fut le premier moteur de la branche Orangiste en Canada, qui essaya de détrôner la puissance légitime dans la jeune Reine d'aujourd'hui, pour la remplacer par un mostre qui reçut quatre vingt dix mille louis pour sortir d'Angleterre; voilà ce dont se compose cette Société conspiratrice contre le trône et l'autel, dont la branche Provinciale est présidée par Ogle R. Gowan, malgré que le Parlement de l'Empire en ait commandé la suppression. Qui maintenant songera sans frémir qu'elle veut se faire un foyer en Canada?.....

ANGLETERRE.

—Un crime, ou plusieurs crimes inouïs, d'une femme qui a commis six infanticides de suite, la nommée Frances Bennett va amener les tribunaux anglais à décider un point grave de jurisprudence qui se rattache à la situation religieuse de l'Angleterre, au retour qui se manifeste vers le catholicisme.

On sait que la confession est supprimée dans l'église anglicane; cependant il en reste quelque trace dans l'esprit, si ce n'est dans la pratique de cette Eglise.

La criminelle dont nous venons de parler, se croyant à l'agonie, avec une conscience accablée de remords, fit appeler le ministre anglican de la paroisse, pour lui déclarer son crime sans lui enjoindre le secret, elle fit le même aveu à d'autres personnes.

Le fait devint public; la justice trouva les corps des six enfans nouveaux-nés que la malheureuse femme avait tués successivement pour cacher son inconduite. Interrogé dans les premiers moments, le ministre de la paroisse n'avait rien caché de ce qui était public; mais aujourd'hui, la coupable, qui n'est pas morte, nie son crime; une nouvelle instruction a lieu, et le ministre refuse d'ajouter d'autres détails au fait dont il a déposé dans l'origine, par la raison que ces détails ont été communiqués en qualité d'*ecclesiastique*. Il n'y a pas loin de là *au secret de la confession*.

On assure que les tribunaux d'Angleterre vont s'occuper de cette grave question, savoir si un *clergyman* (un ecclésiastique) peut déposer en justice de ce qui a été communiqué dans l'exercice de ses fonctions.

FRANCE.

—Nous donnons pour ce qu'il vaut l'article suivant de l'*Ami de la Religion*, seulement nous pensons qu'il sera un document de plus de la singulière impression que produisent à l'étranger les affaires de notre pays.

Un des journaux de M. Guizot donne à entendre que ce ministre travaille à modifier et à faire accepter par le cabinet de Londres un traité du droit de visite, dont les bases et les dispositions seraient empruntées à celui qui a été conclu entre l'Angleterre et les Etats-Unis. On trouvera sans doute qu'il y a quelque chose de modeste dans cet hommage rendu par le gouvernement de juillet, à la sagesse et à la supériorité politique des hommes d'Etat de l'Union américaine. C'est en effet l'idée qui se présente naturellement au premier abord. Mais, par un amour-propre national, il vaut mieux chercher à expliquer autrement la chose; et nous ne croyons pas nous tromper en lui enseignant la cause que voici :

Il n'y a pas entre les Etat-Unis et le Canada le même fossé qu'entre la France et l'Angleterre. Quoique la politique retarde, tant qu'elle peut, à force d'habileté, le moment où le Canada deviendra une province de l'Union américaine, il n'en est pas moins vrai que c'est un événement inévitable, une destinée que la Grande-Bretagne ne saurait fuir. Elle ne se fait point illusion sur cette nécessité d'un avenir plus ou moins prochain. Sa science diplomatique consiste uniquement à retarder cet avenir et à l'éloigner autant que possible. Voilà pourquoi le gouvernement des Etats-Unis obtiendra d'elle tout ce qu'il voudra, et lui fera signer non seulement les traités de visite, mais toutes les complaisances qu'il entreprendra d'obtenir.

M. Guizot ni personne de notre pays ne se trouve dans une position semblable vis-à-vis de l'Angleterre. Il faudrait pour cela que quelque volcan sous-marin fit pousser dans le détroit du Pas-de-Calais une langue de terre fermée, un plancher, un pont de communication, qui rendissent la France aussi contiguë par rapport à l'Angleterre que les Etats-Unis le sont par rapport au Canada. Oh! alors les traités de droit de visite nous deviendraient également très-faciles à négocier; et on serait surpris de la merveilleuse facilité avec laquelle le cabinet de Londres se prêterait aux protocoles qu'il nous plairait de lui faire signer. Jusque-là les choses iront comme elles vont; et nos hommes d'Etat seront réduits à envier la position de ceux de l'Union américaine, auxquels il suffit d'arborer le moindre épouvantail sur la frontière du Canada, pour enlever toutes les signatures qu'ils voudront demander à la diplomatie anglaise.

—Le No. 915 du *Bulletin des Lois* contient une ordonnance, en date du 1er août 1842, portant proclamation de 393 brevets d'invention délivrés pendant le deuxième trimestre de 1842.

DÉVOUEMENT D'UN JEUNE MOUSSE.—Dans la nuit de vendredi à samedi, la bisquine *Napoléon*, bateau de pêche de Courseulles, fut assailli, dans le travers des Casquets, par une violente bourrasque de S.-S.-O.; elle fut inclinée par un coup de mer qui faillit la submerger et qui balaya de dessus le pont deux matelots et le patron, nommé Remilly.

Le mousse, fils du patron, resta seul sur le navire. Ce malheureux enfant,

âgé de 12 ans, voyant son père lutter contre les vagues, et ne consultant que son courage, saisit deux bouts de corde, dont l'un, qu'il s'attache à la ceinture, est retenu à une des manœuvres, et se précipite à la mer tenant l'autre dans une de ses mains; il la jette à son père en lui criant de prendre courage; par ce moyen et après de bien cruels efforts, le jeune Remilly parvint à sauver son père.

Un des hommes avait disparu, l'autre nageait toujours le long de l'embarcation, lorsqu'un nouveau coup de mer frappant du côté opposé, le redressa et le jeta comme par miracle sur le pont.

Ces trois malheureux, revenus à leur bord, trouvent la chambre embrasée, la chandelle qui l'éclairait ayant été, dans la secousse, jetée sur les paillasses des cabanes. Il fallut alors lutter contre deux éléments; à force de travail on se rendit maître du feu, le tems devint plus calme, et, exténués de fatigue, ils gouvernèrent sur Cherbourg, où ils sont entrés dimanche matin.

Nous tenons ces détails du mousse, qui nous en a fait le récit sans même éprouver la plus légère émotion. Un enfant de cette nature devra faire plus tard un intrépide marin.

SUPERSTITION ET FOURBERIE.

I.

Par une belle matinée du mois de Juin 1804, une voiture, sans armoiries aux panneaux, mais remarquable par son élégance fastueuse et la perfection irréprochable d'un attelage gris-pommelé, s'arrêta, rue de Tournon, devant une maison d'assez modeste apparence. Un domestique mit pied à terre, entra, sans adresser la parole au concierge, gravit les douze marches d'un petit perron faisant angle sur le côté gauche de la cour, et bientôt reparut, suivi d'une femme jeune encore, petite, grave, d'un aspect commun dans son ensemble, mais dont le regard pénétrant, les noirs sourcils, les traits fortement accentués, la démarche virile, avaient quelque chose de bizarre et de saisissant. Cette femme monta lestement dans la voiture, et les chevaux partirent au grand trot.

Trois quarts d'heure après, le riche équipage arrivait à la Malmaison, et la grosse et courte petite femme était introduite dans l'appartement de madame Banaparte qui, depuis quelques jours seulement, avait été saluée du titre d'impératrice.

«Soyez la bienvenue, ma chère sibylle, dit la nouvelle souveraine, se levant avec empressement de son *sofà*, à la venue de la visiteuse; je n'eus jamais autant qu'aujourd'hui besoin de votre science et de vos avis; il s'agit de me donner l'explication d'un rêve tout à fait extraordinaire. Ce matin, un peu avant le jour, étant profondément endormie, je me suis figurée que je voyais tous les souverains de l'Europe réunis dans une salle immense. Bonaparte, Napoléon, veux-je dire, présidait à cet imposant congrès de rois. J'étais assise près de lui. A un signal donné, toutes ces têtes se levèrent, et commencèrent à défilier devant nous en s'inclinant respectueusement. Un seul, c'était le czar, l'empereur de Russie, rétrograda au moment d'arriver aux pieds du trône. Il alla reprendre silencieusement sa place, et de là, assis, couvert, il examina avec attention ce qui se passait. Tout à coup il disparut; puis il revint, et sur un signe que je lui fis, il s'approcha et salua gracieusement Napoléon. Ce changement subit, cette sorte de rapprochement imprévu, me causa une si grande joie, que je me réveillai en sursaut. J'étais seule, et je me trouvais assise sur mon lit.»

Joséphine se tut: Mlle Lenormand, car c'était elle, Mlle Lenormand, qui l'avait écoutée dans un recueillement silencieux, parut quelques instants absorbée dans une profonde méditation; une sorte de contemplation intérieure; bientôt son visage s'anima, ses yeux brillèrent d'un éclat fébrile, ses lèvres s'agitèrent sans produire aucun son, comme si elle eût répondu à une sorte d'intuition secrète; puis enfin, d'une voix saccadée et masculine, elle s'écria :

«Quel brillant avenir! . . . que de splendides merveilles! . . . Napoléon sera le maître du monde, tous les rois le craignent et l'admirent. Un seul, des régions glacées où il commande, tentera d'obscurcir l'éclat de cet astro éblouissant; mais par les soins de votre majesté impériale, il reviendra bientôt à de plus prudentes résolutions. C'est à vous, Madame, à vous, noble impératrice et reine, que le destin réserve la gloire de conjurer l'orage, de le dissiper avant qu'il éclate avec fureur.»

Elle se tut: l'espèce d'agitation qui venait de s'emparer d'elle parut s'éteindre: ses yeux se voilèrent; sa tête retomba sur sa poitrine balotante.

Cette scène bizarre et rapide avait produit sur l'esprit superstitieux de Joséphine une profonde impression, et lorsque la pythonisse, relevant par degré son front pâle et agité, eut recouvré quelque calme, elle commença à la presser de questions :

«Quel était le souverain dont on devait craindre la jalouse et audacieuse inimitié? Que fallait-il faire pour se rendre ce puissant antagoniste favorable? La sibylle ne répondit pas d'abord; elle tira d'un étui de peau de chagrin quelques cartes mystérieusement tarotées, puis après les avoir disposées d'une façon particulière, et examinées dans un profond recueillement :

«L'empereur de Russie, dit-elle, le fils et successeur de Paul Ter, a dû envoyer à Paris un agent secret chargé d'étudier l'esprit public; cet agent doit rendre compte directement à l'empereur de ses impressions et de ses découvertes. Il n'a, du reste, aucune mission diplomatique; son séjour doit demeurer inconnu de l'ambassadeur de Russie lui-même. . .

—Tout ceci est gros de menaces, interrompit Joséphine; mais qu'y puis-je ? en quoi suis-je intéressée dans un pareil fait ?

—Votre Majesté pourrait, reprit la chiromancienne d'un ton grave, faire rechercher le personnage dont ces tarots fidèles annoncent la venue et le séjour; peut-être serait-il possible de le séduire, de le gagner. Je ne vois rien de net, rien de bien précis sur les moyens à employer pour se rendre favorable cet agent mystérieux, mais ce que je puis affirmer, ce que j'ose garantir avec certitude, c'est qu'il est à Paris, que sa mission est grave, décisive peut-être, et qu'il s'occupe de la remplir et d'en justifier l'importance avec autant de persévérance que d'habileté.

—J'aviserais ! dit gravement Joséphine, qui depuis quelques semaines s'efforçait de se mettre à la hauteur du rôle suprême où l'étoile prédestinée de Bonaparte venait d'élever la veuve du général Beauharnais.

J'aviserais est un mot superbe, inventé pour déguiser la nullité des incapacités supérieures; par exception, le j'aviserais de Joséphine signifiait la ferme volonté d'agir. Pendant tout le jour, la pauvre et désolée impératrice avisa: elle se dit d'abord qu'il lui fallait un confident; un homme sûr et capable, qui ne s'effrayât pas des difficultés, et elle pensa naturellement au ministre de la police, Fouché. Puis, grâce à ce tact intime que possèdent à un si éminent degré les femmes, elle comprit tout le danger qu'il y aurait à faire une telle confidence à un homme sur qui elle ne pouvait pas compter, et elle chercha un autre dépositaire de son secret.

Le soir étant venu, et Joséphine, indécise, se disait toujours qu'il importait d'aviser, lorsqu'on lui annonça la visite de Cambacérés, nommé depuis quinze jours seulement prince archi-chancelier de l'empire.

«Voilà précisément l'homme qu'il me faut, pensa-t-elle; car il n'a plus rien à désirer, sinon la stabilité de l'édifice qu'il a contribué à élever.»

Cambacérés fut introduit.

«Monsieur l'archi-chancelier, lui dit Joséphine, votre visite arrive on ne peut plus à propos; j'allais donner des ordres pour vous faire prier de vous rendre ici; j'ai à vous entretenir d'une affaire d'Etat.»

—D'une affaire d'Etat? s'écria Cambacérés, manifestant à la fois par l'expression de son visage et l'inflexion de sa voix l'incrédulité et la surprise.

Puis, se remettant promptement, il ajouta:

«Pardou, Madame; mais nous allons si vite depuis quelque temps, que parfois je ne sais plus en vérité où j'en suis. Je tâcherai, que votre majesté n'en doute pas, de me rendre digne de la nouvelle marque de confiance dont elle daigne en ce moment m'honorer.»

—Voici de quoi il s'agit, reprit avec une gravité presque comique l'impératrice: j'ai la certitude, la preuve même, que la Russie entretient à Paris un agent chargé d'étudier l'esprit public. Le nom de cet agent, ses titres, sa demeure, j'ignore tout cela; il faut le découvrir, et agir de telle sorte que les rapports qu'il doit faire au czar nous soient complètement favorables. Vous comprenez, monsieur l'archi-chancelier, toute l'importance du service que nous pouvons rendre en cette occasion à la France, car la Russie reste désormais la seule puissance continentale vraiment redoutable. L'Empereur, qui plus tard en sera instruit, vous témoignera assurément sa satisfaction à ce sujet, car j'entends vous laisser tout le mérite de l'entreprise, toute la gloire du succès.

—Il y aurait un moyen bien simple de découvrir ce personnage, dit Cambacérés après quelques secondes de réflexion, ce serait d'en parler à Fouché.

—Gardez-vous-en bien, interrompit Joséphine; cet homme, moitié louine, moitié renard, ne m'inspire aucune confiance; il travaillerait pour lui seul. Et puis, pour mettre sa responsabilité à couvert, il en parlerait à l'empereur, qui se fâcherait. Il ne faut pas que Napoléon sache un mot de tout cela, avant que nous ayons atteint le but. . . Enfin j'ai la certitude que le bien ne peut pas se produire par cette voie: cette affaire doit rester entre nous seuls. Me promettez-vous votre concours efficace, monsieur l'archi-chancelier ?

—Trop heureux d'être agréable à votre Majesté en même temps que je puis servir l'Etat, répondit Cambacérés en s'inclinant; vous pouvez, Madame, compter sur mon dévouement absolu; dès demain, dès ce soir, je m'occuperai activement de cette affaire.»

Deux heures après cette conversation, le prince archi-chancelier rentra dans son hôtel, et assis, la figure inquiète, devant son bureau, grommelait entre ses dents, en se frappant le front:

«Comment veut-elle que je découvre ce personnage ?»

II.

Deux jours s'étaient écoulés; l'archi-chancelier était d'une humeur détectable; il avait mis en campagne, pour découvrir l'agent secret, quelques serviteurs intelligents qui avaient en vain prodigué l'argent, multiplié les démarches sans rien découvrir; il avait fait prendre adroitement des informations sur tous les Russes de distinction qui se trouvaient à Paris; on n'avait pu recueillir aucun indice, rien apprendre qui fût propre à faire déduire quelque induction.

—C'est à en devenir fou ! disait-il en se promenant à grands pas dans son cabinet. Mais aussi quelle fantaisie de s'adresser à moi pour une affaire de police, quand elle a sous la main Réal, Fouché, Cochon-Leparant ? . . . Il s'agit du bien de l'Etat: voilà un grand mot qui couvre souvent bien des sottises. . . .

Le prince continuait d'exhaler son impatience sur ce ton, quand un des huissiers de la chancellerie vint demander si son Excellence pouvait recevoir M. Léopold Clion.

—Qu'il aille au diable ! s'écria Cambacérés.

Puis, se ravissant presque aussitôt :

—Faites-le entrer, dit-il; j'ai précisément besoin de lui.

Léopold Clion appartenait à une famille d'honnêtes gens qui avaient autrefois rendu d'importants services à Cambacérés. C'était un garçon d'esprit, qui eût pu faire un chemin rapide, si l'amour des plaisirs eût été chez lui moins vif, et qu'il eût un peu plus pensé à l'avenir. Plus d'une fois le prince archi-chancelier l'avait mis dans des positions avantageuses, et où il ne lui fallait que vouloir pour être, selon le terme parisien, en passe d'arriver à tout; jamais il n'avait su se tenir en place, de telle sorte que, pour la quatrième ou cinquième fois, il se trouvait sans emploi et sans ressources. Cambacérés ne l'avait cependant pas entièrement abandonné; il l'aimait à cause de son esprit, de sa joyeuse humeur, de son insouciance même; il le recevait fréquemment, et quelquefois l'aidait même de sa bourse, tout en le grondant bien fort pour son désordre et sa prodigalité.

Cambacérés venait de concevoir l'idée de mettre Léopold à la recherche de l'agent secret, dont la présence à Paris et la mission l'occupaient si fort.

—Voyons, monsieur le drôle, dit-il en l'apercevant, est-ce encore quelque triste aventure, ou une honteuse pénurie ordinaire qui vous amène en solliciteur à mon hôtel ? . . .

Et comme Léopold s'apprêtait à l'interrompre: Ecoutez-moi attentivement, poursuivit-il, il s'agit de me prouver aujourd'hui si vous n'êtes réellement pas tout à fait indigne de ma confiance. Je puis vous charger d'une mission délicate, qui exige de l'adresse, de la persévérance, de l'esprit, et surtout une inviolable discrétion.

—Monseigneur peut compter sur mon dévouement, sur mon zèle. Je m'estimerai mille fois heureux si je pouvais. . . .

—Tâchez d'abord, interrompit l'archi-chancelier, de m'écouter, et ensuite de ne pas agir à l'étourdie: il se trouve en ce moment à Paris un Russe de distinction qui se cache, et qui a un grand intérêt à ne pas être dépeint. Vous croyez-vous capable de le découvrir, de le trouver sans recourir à l'aide de qui que ce soit ?

—Je me sens capable de tout entreprendre pour y parvenir, répondit Léopold, et cela ne me paraît pas entièrement impossible, pourvu que monseigneur puisse me donner quelques renseignements, me mettre sur la trace par quelque indice.

—Et précisément c'est ce qui m'est impossible ! Ce Russe doit parler parfaitement le français; ce doit être un homme d'esprit et de sens, éminemment doué du talent d'observation; dans le monde parisien, il doit faire assez bonne figure pour être admis partout, tout voir, tout apprécier, tout recueillir. Voilà, monsieur, ce que je puis seulement vous indiquer et vous dire. . . . Il y a bien encore quelque chose qui pourrait le faire reconnaître, c'est qu'il tient nécessairement un journal où s'enregistrent quotidiennement ses impressions; puis il doit adresser en Russie de fréquents messages. . . . J'espère que vous me comprenez, et qu'il n'est pas nécessaire que j'insiste sur tous les déplorable résultats que pourrait avoir une indiscrétion, une inconséquence. Maintenant allez, et puissiez-vous justifier, en cette occurrence délicate, la confiance que je ne crains pas de placer en vous.

—Monseigneur, dit Léopold en se levant de son siège, et avec le salut respectueux d'un homme qui s'appête à prendre congé, votre altesse me permettra-t-elle de lui observer. . . .

—Ah ! oui, je devine, interrompit en souriant l'archi-chancelier, l'antienne ordinaire.

—Les recherches actives auxquelles votre confiance m'oblige à me livrer sans retard, nécessitent un train de vie, des relations que la médiocrité de ma position ne me permettrait pas de soutenir.

—Cela est vrai, et ne croyez pas que ce qui motive votre remarque soit un oubli; je voulais éprouver si vous aviez bien compris toute la portée de votre rôle.

L'archi-chancelier, en disant ces mots, prit sur son bureau une petite cassette qu'il ouvrit en pressant un bouton presque imperceptible; il en tira trois rouleaux de pièces d'or qu'il donna à Léopold Clion.

—J'espère que cela vous suffira, lui dit-il, mais là ne se bornera pas la récompense que l'on vous destine, en cas de réussite. Tâchez donc de profiter de cette occasion heureuse pour sortir de la mauvaise position où vous vous êtes laissé choir par votre faute. Adieu; puisse le succès accompagner vos efforts et justifier mes bontés.

Léopold Clion avait empêché les rouleaux avec une dextérité merveilleuse; la joie dans l'âme, le front radieux, il s'était élancé hors de l'hôtel de la chancellerie. Une fois dans la rue, il se prit à réfléchir. De longtemps il ne s'était trouvé à la tête d'une somme aussi rondelette, et sa première pensée fut de se rendre au Palais-Royal, et d'aller faire un dîner coquet à la fois et confortable, chez l'un des restaurateurs à la mode alors, Legueque Billiotte, Méant ou Véry.—Je possède la confiance du prince archi-chancelier de l'empire, dit-il à part soi; c'est beau, c'est très-beau, même; mais ce n'est pas une raison pour que je me laisse mourir de faim; au contraire, et je serai bien plus capable de découvrir le mystérieux Moscovite à la piste duquel me voilà lancé, lorsque j'aurai dîné moi-même comme un prince. Les grandes pensées viennent de l'estomac, assure l'illustre Grimod de la Reynière, et j'ai essentiellement besoin de réfléchir. Rien, d'ailleurs, ne stimule et ne titille l'imagination comme un moka généreux, humé à la sortie d'un dîner à trois services.

Or, durant ce monologue gastronomique, que plus tard Brillart-Savari ou M. de Périgord eussent classé au rang des méditations, Léopold Clion avait instinctivement suivi le chemin du Palais-Royal. Au moment d'arriver dans la cour étroite qui séparait alors les galeries de bois des baraques où se tenait la Bourse, il rencontra un de ses amis.

—Parbleu ! mon cher Germain, s'écria-t-il en lui serrant cordialement la main, c'est le ciel qui t'envoie sur mon passage ! Je me trouvais dans la déplorable alternative de ne pas dîner ou de dîner seul. Donne-moi le bras, mon brave camarade, et allons choquer joyeusement un verre de vieux Constante et de pétillant Aï, au plaisir de nous revoir après une si longue séparation.

—Tu parles en grand seigneur et en sage, répondit celui que Léopold venait d'accoster si brusquement.

—Eh ! ne suis-je pas du bois dont on les fait ! reprit celui-ci ; mais allons, la foule se presse et se hâte dans le jardin ; peut-être ne trouverions-nous plus de place, et c'est ici seulement qu'on jouit à la fois des plaisirs de la table, et de ceux, non moins ravissants, de la vue d'un panorama sans égal.

—Bien ! très-bien ! à ton air, à ta parole, je devine que tu es en fonds.

—Toujours ! est-ce qu'un homme qui se respecte manque jamais, à Paris, d'argent.

—Parfois, et pour ma part, je te dirai tout net que tu m'obligerais de me prêter cinq ou six écus.

—Ah ! Germain, mon ami, quel langage ; entre amis comme nous, demande-t-on de telles misères ?

—Tu me refuses ?

—Cinq ou six écus ? assurément !... Vingt-cinq ou trente louis, à la bonne heure ; ils sont tous à ton service, et de grand cœur..... Mais allons dîner d'abord.

Germain ne se fit pas prier, et la confiance de son camarade d'étude doubloit la dose d'assurance, de sérénité et d'appétit que la nature, du reste, lui avait départie très-largement. Le dîner fut choisi, il dura longtemps ; à la seconde bouteille de champagne, Léopold prêta, avec un laisser aller vraiment fraternel, vingt-cinq napoléons à son convive ; mais, bien qu'il fût devenu très-expansif, il ne dit pas un mot de la mission dont il était chargé ; seulement, il se proposa *in petto* de ne commencer ses investigations que le lendemain, afin de pouvoir donner la soirée aux charmes de l'amitié, et un peu aussi à ceux de la digestion. Léopold, on le voit, était un digne élève et adepte de l'archi-chancelier, dont la réputation n'était pas moins grande comme gastronome que comme légiste, jurisconsulte et administrateur.

Vers dix heures cependant, le dîner finit, et comme il n'y a pas de plaisir qui n'ait pour terme naturel le désenchantement et la fatigue, Adrien et Léopold se levèrent de table, disant tous deux, à la fois, comme si la pensée eût été entre eux commune.

—Eh bien, ! que faisons-nous ?

—Il y aurait une chose toute simple à faire dit Léopold après quelques secondes de silence : ce serait de nous donner la satisfaction de faire sauter la banque de la roulette ou du trente-et-un.

—Il est certain, répondit Adrien, que nous aurions une rude revanche à prendre contre le tapis vert et ses séduisantes déceptions.

—Prenons la complète, fit Léopold ; et tous deux ils gravirent l'obscur et fumeux escalier du tripot connu, sous le nom de grand salon de Paphos.

Avant minuit, les deux amis sortaient de l'autre fatal, les traits renversés, le pouls battant d'un accès fébrile, les vêtements en désordre, les cheveux hérissés, la bourse à sec.

—Que devenir ? disait Léopold en se frappant le front. Plus rien..... absolument rien ?

—Quant à moi mon parti est irrévocablement arrêté, fit Adrien ; il y a assez longtemps que je lutte ; la Seine est profonde et je vais m'ensevelir mes ennuis.

—Un beau remède ! interrompit Léopold ; la ressource de la valetaille sans place. Si tu n'a pas d'autre consolation à m'offrir.

—Que veux-tu ? il n'y a dans cet execrable pays aucune ressource... A l'étranger, du moins, en Allemagne, en Prusse, en Russie j'ai pu, aux mauvais jours, donner des leçons comme maître de langues ; j'enseignais le français ou quelque chose d'approchant. Mais qu'enseignerai-je aux Parisiens ? irai-je leur proposer des leçons de russe ?

—Quoi ! s'écria Léopold, comme si quelque chose d'extraordinaire se passait en lui, tu sais le russe ?

—Mais oui ; et à la rigueur....

—Tu sais le russe ! ah ! mon ami, mon cher Adrien, nous sommes sauvés !... Tu sais le russe !... mais alors tu n'es plus un homme, tu es un dieu !... Ecoute : je te proclame prince ; entends-tu bien ! dès ce moment, tu es une altesse, une altesse sérénissime, impériale même, pour peu que cela puisse te faire plaisir... Tu sais le russe ! ah ! j'avais bien raison de dire tantôt que c'était le ciel qui te jetait sous mes pas... c'est que tu ne sais pas : quand je t'ai rencontré, je cherchais un Russe ; ce Russe était devenu nécessaire à mon existence ; il me le fallait mort ou vif... Plus heureux que Diogène, je puis dire aujourd'hui : j'ai trouvé mon homme !... Tu es mon Russe, Adrien... tu es le prince... le prince... attends que je te trouve un nom hyperboréen : le prince Pétrolow. Tu parcours la France pour t'instruire ; en conséquence, tu observes les hommes et les choses, tu tiens un journal de tes observations, de tes vues, et tu écris souvent à Saint-Petersbourg....

—Quelle peste de salmigondis me fais-tu là ? dit enfin Adrien, auquel la volubilité de son ami n'avait pas permis jusqu'alors de témoigner sa surprise.

—Cela n'est pas ton affaire, tu n'as rien à voir pour le moment en tout ceci ; contente-toi d'être prince ; il me semble que cela n'est pas déjà si désagréable.

—C'est selon, si le titre ne rapporte rien ?

—Il me rapportera tout ce que nous voudrons ; et maintenant allons nous coucher, car il s'agit pour demain d'être frais et dispos.

—Et nous déjeunerons comme avons dîné aujourd'hui ?

—Mieux ! crois-moi, et n'aies nul souci de l'avenir.

—Au moins, tu m'expliqueras ce mystère.

—Ce mystère ?

—Oui.

—Cela te fait l'effet d'un mystère ? Eh bien, à moi aussi ; mais comme les mystères ne s'expliquent pas, tu n'en sauras pas plus que moi.

—Au moins, j'en saurai autant ?

—Cela ne sera pas difficile, car je ne sais rien, absolument rien.

—Mais alors, pourquoi veux-tu me faire passer pour un prince ?

—Mon Dieu, c'est la chose du monde la plus simple : je te fais prince comme je te ferais pacha à plusieurs queues, émir, mamamouchi. Les produits sont en raison des besoins ; voilà tout.

—La peste m'étouffe si tu n'es pas fou !

—Pas, que je sache ; mais le principal est que mon projet soit d'un succès assuré, et nous saurons demain précisément ce que ma folie nous rapportera.

HORACE R....

(Suite et fin au prochain numéro.)

Post-scriptum.—Nous sommes heureux d'avoir à annoncer que la santé de Son Excellence a subi une amélioration sensible, et qu'on la regarde comme hors de tout danger, pour le moment. Tant de prières auraient-elles enfin touché le ciel ?

LIBRAIRIE D'E. R. FABRE,
RUE SAINT-VINCENT,

NO. 2.

Le soussigné est très reconnaissant pour l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, et a bien l'honneur de leur annoncer qu'il se propose de partir pour FRANCE vers la fin de Janvier.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leurs commandes sont priées de le faire aussitôt que possible.

Il prie instamment les personnes qui lui sont endettées de venir régler leur compte sous le plus court délai.

Montréal, 29 Novembre 1842.

A VENDRE,

A CE BUREAU ET CHEZ LES LIBRAIRES DE MONTRÉAL, DE QUÉBEC ET DES TROIS-RIVIÈRES.

UN CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL,

Pour l'année 1843.

Ce CALENDRIER contient outre une liste complète du CLERGÉ CATHOLIQUE des Diocèses de MONTRÉAL et de QUÉBEC, les ÉPOQUES ECCLESIASTIQUES notamment celles concernant le CANADA, l'ORDRE ou l'ORDRE des RUBRIQUES, la Liste et les Termes des Cours de JUSTICE, la Liste des principaux OFFICIERS du GOUVERNEMENT, des MEMBRES de la LÉGISLATURE, des MAGISTRATS, des COMMIS-AIRES pour l'érection des Paroisses, des AVOCATS, des NOTAIRES etc., les BANQUES de MONTRÉAL avec leurs jours d'escompte, etc., etc.

Le CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL se recommande par sa perfection typographique. On se le procure à très bas prix.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROTON, libraires de cette ville.

Prix des annonces :—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½ d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE. PIRE DE L'ÉVÊCHÉ.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET,